

Conservatoire de Musique et de Danse d'Igny

Annexe : règlement des études

Les disciplines enseignées

Formation Musicale	Formation Musicale Formation Musicale ados/ adultes
Vents	Flûte traversière, Saxophone, saxophone jazz, clarinette
Cordes	Violon, Alto, Violoncelle
Claviers	Piano, Pratique actuelle du clavier, Accordéon
Cordes polyphoniques	Harpe, Guitare classique, Guitare moderne, Guitare basse
Percussions	Percussions, Batterie
Pratiques Collectives	Orchestre à vents, orchestre à cordes, orchestres Musiques Amplifiées, Atelier de transmission orale, Les clés de l'écoute musicale, musique de chambre, ensembles instrumentaux, chorale enfants, chœur ados, chœur adultes, éveil artistique, danse contemporaine, danse classique

Le Cours des études

- Le cursus des études est composé de deux cycles d'apprentissage qui correspondent aux grandes phases du cursus scolaire.
- Chaque cycle est une étape dans le déroulement d'études musicales et chorégraphiques longues et peut être également une fin en soi
- Chacun des cycles aborde tous les aspects de la pratique artistique : écoute, observation, chant, gestes, jeu instrumental et corporel, individuel et collectif, interprétation, invention, connaissance des langages musicaux et chorégraphiques, accès à l'autonomie
- Chaque cycle offre aux élèves une progression adaptée au rythme de chacun (sans toutefois minimiser le caractère exigeant de l'apprentissage)
- Les trois principaux axes d'apprentissage (pratique collective, formation musicale, instrument) sont conçus transversalement et par cycle

Le cursus mis en place en septembre 2004 par le conservatoire de musique et de danse d'Igny permet, lors de l'entrée en cycle 2, de choisir entre le cursus général et le cursus instrumental.

Les 2 cycles ont une durée moyenne de 4 ans, ils peuvent être allongés d'un an selon le rythme de l'enfant. Au-delà de 5 années par cycle, la poursuite des études sera examinée par le Conseil Pédagogique.

Les propositions suivent le Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture et les directives de la Charte d'Enseignement Artistique Spécialisé (2000).

L'éveil artistique, musique et danse

Pour les élèves de Moyenne et Grande Section de Maternelle	Cours collectif d'1heure
--	--------------------------

Jardin musical

Pour les élèves en Cours Préparatoire (CP)	Cours collectif de 45 minutes
--	-------------------------------

Le cursus d'études musicales

1^{er} Cycle Cycle des Apprentissages Fondamentaux	Cursus général	
	Cours de Formation Musicale d'1h 1FM1-1FM2 – 1FM3- 1FM4 - 1FM5 (Validation par examen de Fin de Cycle 1) + Une pratique collective obligatoire à partir de la 3 ^{ème} année d'instrument	Cours d'instrument (30 minutes)

2^{ème} cycle Cycle des approfondissements	Cursus général		Cursus Instrumental	
	Admission en 2 ^{ème} cycle de formation musicale suite à la réussite de l'examen de Fin de Cycle 1 avec une moyenne supérieure ou égale à 13/20.		Possibilité de choisir ce cursus en ayant au minimum une moyenne de 11/20 à l'examen de Fin de Cycle 1 de formation musicale ou sur avis du professeur.	
	Cours de Formation Musicale (2FM1, 2FM2): 1h00 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	Cours d'instrument : 30 ou 45 minutes selon le niveau instrumental (cycle 1 ou 2)	Atelier au choix* Voir ci-dessous	Cours d'instrument 30 ou 45 minutes selon niveau instrumental (cycle 1 ou 2)
		Ateliers obligatoires jusqu'à la classe de 3 ^{ème} .		
Fin de Cycle 2	Passerelle constante entre les deux cursus			
	Préparation à l'Examen de Fin de Cycle 2 Cours de FM (2FM3): 1h30		Suite à l'examen, attestation validant la Fin de Cycle 2 décernée par le Conservatoire.	

Le 1^{er} cycle correspond à un cours d'instrument de 30 minutes et un cours **de Formation Musicale obligatoire d' 1 heure**. La 3^{ème} année du cycle 1 est une classe de Formation Musicale à l'instrument. Afin de valider son cycle tant en instrument qu'en formation musicale, l'élève devra passer un examen de Fin de Cycle 1 pour poursuivre sa scolarité musicale en cycle 2.

Pour la formation musicale, si l'élève passe son examen de fin de cycle 1 à l'issue du 1FM5, il aura le choix entre le cursus général et le cursus instrumental pour le 2^{ème} cycle selon les conditions évoquées plus haut.

Si, sur avis du professeur, il passe l'examen à l'issue du 1FM4, il devra suivre une année de formation musicale en 2FM1, et ce, afin d'assurer une connaissance solide des bases de formation musicale nécessaires à toute progression instrumentale.

Enfin, à l'entrée en cycle 2, afin d'alléger le temps hebdomadaire passé par chaque élève au conservatoire, la priorité est donnée à la pratique d'ensemble. L'élève a le choix entre deux cursus :

Le cursus général : cours d'instrument + Formation Musicale + pratique collective

Sont admis dans ce cursus les élèves ayant réussi l'examen de Formation Musicale de Fin de Cycle I avec une moyenne supérieure ou égale à 13/20. Ce cursus permet de préparer l'élève à passer l'examen de Fin de Cycle II au terme de la 3^{ème} ou 4^{ème} année du Cycle II.

Le cursus instrumental : cours d'instrument + pratique collective **obligatoire**

Sont admis dans ce cursus les élèves ayant obtenu une moyenne de 11/20 à l'examen de Fin de Cycle I de Formation Musicale ou sur avis du professeur. Ce cursus propose aux élèves de participer à un ensemble vocal, instrumental ou encore à un cours de danse de leur choix **en plus** du cours d'instrument.

*Les Ateliers proposés sont revus chaque année	Musique de Chambre	« Chants et Chansons »	« Orchestre à Cordes »	« Orchestre à Vents »	Orchestre « Musiques amplifiées »	Atelier de transmission orale
--	--------------------	------------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------------------	-------------------------------

Il est possible de participer à plusieurs ensembles ou de cumuler avec un cours de Formation Musicale. **La participation aux ensembles est obligatoire jusqu'à la classe de 3^{ème}.**

Ce cursus instrumental permettra aux élèves, après un examen, de valider leur Cycle II par une Attestation de Fin de Cycle II décernée par le Conservatoire de Musique et de Danse au terme de la 3^{ème} année.

L'élève pourra changer d'ensemble à la rentrée suivante, ou reprendre un cursus général, la passerelle étant toujours possible d'un cursus à l'autre. **Lors de la rentrée, tout élève de Cycle II devra choisir son cursus.**

Cursus personnalisé :

Le conservatoire d'Igny permet aux élèves à partir de 16 ans de suivre un parcours personnalisé. Selon leur projet qui devra être clairement motivé et présenté à la direction, l'élève pourra suivre un cours instrumental pour une durée maximale de 3 ans.

Il s'engage cependant à participer activement à la vie du conservatoire : présence aux auditions-bilan, participation aux heures musicales et à tout projet artistique pour lequel il pourra être sollicité.

Au-delà de la 3^{ème} année de « cursus personnalisé », la poursuite des études se fera sur avis du Conseil Pédagogique en fonction de l'implication de l'élève tant dans son travail personnel que dans la vie du conservatoire.

La découverte de la danse

Initiation (pour les 6/7 ans)	Cours collectif d'1 heure
-------------------------------	---------------------------

Le cursus d'études de danse classique et contemporaine

Pour les deux techniques à partir de 7/8 ans, deux cycles d'une durée moyenne de 4 ans chacun :

- 1^{er} cycle : cycle des apprentissages fondamentaux (cours collectifs d'1h30)
- 2nd cycle : cycle des approfondissements (cours collectifs d'1h30)

La durée des cycles et les modes d'évaluation

1^{er} et 2nd cycles :

D'une durée de 3 à 5 ans chacun suivant la progression de l'élève, le travail au sein du cycle sera évalué :

- pour la Formation Musicale : contrôle continu. Pour les élèves de 1FM5 ayant passé l'examen de fin de cycle 1, un bulletin de résultats et d'appréciations sera communiqué aux familles en fin d'année scolaire.
- pour les classes instrumentales : audition-bilan publique annuelle en présence de la directrice et de ou des enseignants(s). Un bulletin d'appréciation annuel est communiqué aux familles en fin d'année scolaire.
- pour les classes de danse : présentation-bilan régulière en présence de la directrice et de l'enseignante lors de représentations chorégraphiques.

Ces auditions et représentations sont publiques.

La Fin de cycle 1 :

L'examen de Fin de Cycle 1 en instrument valide la fin du cycle des apprentissages fondamentaux. Les élèves peuvent se présenter à l'examen de fin de cycle 1 sur avis du professeur entre la 3^{ème} et la 5^{ème} année. Les examens de fin de cycle 1 sont organisés chaque année dans la 1^{ère} quinzaine de juin.

La validation de la fin de cycle 1 se déroule en 2 temps :

1/ La 1^{ère} quinzaine de juin, un examen public est organisé durant lequel l'élève présente un programme instrumental ou dansé en présence d'un jury composé au minimum de la directrice et d'un artiste spécialiste de la discipline présentée. A l'issue de l'examen, le jury émet un avis favorable ou défavorable et commente l'évaluation.

2/ Avant la fin du mois de juin, le Conseil Pédagogique, composé de la directrice et des enseignants suivant l'élève dans l'ensemble de son parcours artistique (pratique instrumentale et collective, formation musicale, danse) confirme ou infirme le résultat de l'examen sur des critères objectifs :

- présence et régularité à l'ensemble des cours
- participation régulière aux heures musicales, spectacles...
- dynamique positive de travail lui permettant d'aborder un second cycle

Enfin, un bulletin complet signé de la directrice intitulé « Examen de Fin de Cycle 1 » et faisant apparaître l'ensemble des résultats et commentaires est délivré à l'élève.

Deux possibilités :

1/ l'élève est admis en cycle 2, sa fin de cycle 1 est donc validée, il entame dès la rentrée suivante le 2^{ème} cycle : « cycle des approfondissements »

2/ l'élève n'est pas admis en cycle 2, il lui sera proposé de suivre une année supplémentaire en cycle 1 afin de se présenter de nouveau l'année suivante.

Au-delà de la 5^{ème} année du cycle, et sans validation de la fin du cycle 1, la décision de poursuite des études au conservatoire se fera au sein du Conseil Pédagogique en lien avec l'élève et sa famille. Le cas échéant, une réorientation pourra lui être proposée : changement d'instrument, réorganisation des cours, dominante sur la pratique collective...

La fin de cycle 2 :

Sur avis du professeur, les élèves présentent l'examen de Fin de cycle 2 validant la fin du cycle des approfondissements. La validation de Fin de cycle 2 est conforme aux modalités du cycle 1, les examens se déroulant selon un calendrier proposé par le Conservatoire d'Igny.

Certains examens peuvent être mutualisés avec l'un des sept autres établissements du réseau de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay

Au-delà du cycle 2, les élèves ont la possibilité de poursuivre leurs études musicales selon 2 orientations :

- un parcours personnalisé (voir les modalités mentionnées plus haut)
- le suivi d'un 3^{ème} cycle. A l'issue de la 3^{ème} ou 4^{ème} année dans ce cycle, l'élève devra présenter un projet artistique d'une durée de 20 à 30 minutes, devant un jury, en vue de l'obtention d'un Certificat de Fin d'Etudes Musicales (CFEM)